

Affaire suivie par :
Philippe LEGRAND
Professeur de sport
philippe.legrand@region-academie-nouvelle-aquitaine.fr

Bruges, le 20 avril 2026

**Note technique pour les porteurs de projets néo-aquitains
relative aux projets sportifs territoriaux (PST) pour l'année 2026**

Référence : Note de service n°2026-DFT-03 en faveur des projets sportifs territoriaux pour l'année 2026.

Cette note a pour objet de présenter les orientations et les directives liées à la mise en place des projets sportifs territoriaux votées au Conseil d'administration de l'Agence nationale du sport (ANS) du 8 décembre 2025. Les crédits notifiés (**5 207 146 €**) sont gérés par Mr le Préfet de région, délégué territorial de l'ANS, qui veillera à :

1. Soutenir la professionnalisation du mouvement sportif **4 157 146 €**

- Développement ou maintien de l'emploi

Cette enveloppe inclut les emplois en cours, (pour un montant de 3 359 400 €), déjà conventionnés pour 2026, (ESQ et ESS compris). Le montant restant de 797 746 € est mobilisable pour des créations ou des consolidations, sous forme de conventions pluriannuelles (2 ou 3 ans), ou d'aides ponctuelles sur une année. L'aide allouée est plafonnée à 10 000 € par an.

**2. Soutenir les actions liées aux politiques publiques du sport
et à la déclinaison territoriale de la gouvernance du sport** **1 050 000 €
72 000 €**

- Soutien aux actions menées en faveur des politiques publiques du sport,

Maintien des dispositifs SRAV, JàN, aisance aquatique. Soutien à la vie associative, promotion du sport-santé, développement de l'éthique et de la citoyenneté, notamment en matière de prévention des discriminations et de toutes formes de violences, sport en milieu professionnel, sport scolaire. Soutien également à la prévention des déviances dans le sport, la thématique « femmes et sport », la transition écologique, et l'insertion des jeunes en difficulté par la pratique du sport. Une attention toute particulière sera également portée aux actions rentrant dans le cadre de la stratégie régionale de développement du Parasport et de la promotion du sport-santé sur prescription médicale en Nouvelle-Aquitaine

- Déploiement de la déclinaison territoriale de la gouvernance du sport (72 000 €), BOP territorial, (Mise en place et fonctionnement de la CRDS, mise en œuvre des projets sportifs territoriaux).

Procédure :

Chaque dispositif est donc développé de façon synoptique dans une annexe. Et chaque demande est à déposer sur compte asso.

Procédure de dépôt sur compte asso :

Chaque annexe correspond à une ligne de subvention du compte asso (par ordre d'apparition à l'écran) :

- « **Aides territoriales (hors emploi)** », (annexes 5 et 6)
- « **Emploi** », (annexe 1)
- « **Emploi – déclinaison territoriale de la gouvernance** » (sans objet, ne rien saisir sur cette ligne)
- « **Savoir nager et savoir rouler à vélo** », (annexes 2, 3 et 4)
- « **Emploi d'éducateur socio-sportif** », (sans objet, ne rien saisir sur cette ligne)
- « **En jeu sport emploi** », (sans objet, ne rien saisir sur cette ligne)

Les projets portés par les « clubs » et « comités départementaux », seront instruits par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (**SDJES**) du département concerné.

Les projets par les « comités régionaux » seront instruits par la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (**DRAJES**) de Nouvelle-Aquitaine.

L'ensemble des parties prenantes de la nouvelle gouvernance du sport (Etat, mouvement sportif, collectivités territoriales et monde économique et social) devra être associé aux décisions d'attribution des subventions par le biais de la conférence régionale du sport.

Attention : Afin de faciliter l'instruction des dossiers par les services, nous demandons aux porteurs de projet d'être les plus précis possible dans l'intitulé de leur projet en utilisant les mentions ou termes suivants relatifs aux thématiques subventionnées : LVSS (lutte contre les violences sexistes dans le sport), femmes et sport, SSBE (sport santé bien-être), HCP (développement du parasport), SRAV (savoir rouler à vélo), AA/JàN (aisance aquatique, j'apprends à nager) , transition écologique du sport.

Remarques :

- L'enveloppe « créations/consolidations » emploi permet d'envisager, au choix, des subventions pluriannuelles sur 2 ou 3 ans ou des aides annuelles,
- Il est prévu de conditionner le versement des années 2 et 3 des emplois pluriannuels au suivi par l'employeur et le salarié d'une formation de sensibilisation à la lutte contre les violences à caractère sexuel et sexiste dans le sport, (voir la note de service nationale citée en référence),
- Pour la région Nouvelle-Aquitaine, 183 emplois sont arrivés au terme de leur convention en 2025 et « pourraient » faire l'objet d'une demande de consolidation.

Organisation de la campagne :

La campagne se déroulera du 4 mai au 5 juin 2026 afin d'organiser la concertation régionale et la validation par la CRDS les 30 juin et 9 juillet 2026.

Les consignes, consécutives aux baisses de budget, en termes de financement, sont les suivantes :

- Créations pluriannuelles dégressives sur 3 ans (10000, 9000, 8000 € max)
- Consolidations envisageables sur structures « classiques » (hors CROS, CDOS et postes « coordo PEPS ») sur 1 an (7000 € max),
- Pas de **re** consolidations en dehors des postes CROS, CDOS, et « coordo PEPS » (sur 3 ans, 3 x 10000 €), après évaluation.
- Aide ponctuelle envisageable pour une association en difficulté (10 000 € max)

ANNEXE 1 : EMPLOI SPORTIF ANS

Dispositif :

En application des orientations votées en conseil d'administration de l'ANS, au regard des besoins de développement et d'intervention des structures associatives dans le champ du sport et en prenant en compte les orientations de l'Etat en matière de soutien à l'emploi il sera veillé à :

- Recruter les nouveaux emplois prioritairement au sein des territoires carencés (présentés en annexe VII de la note nationale),
- Prioriser des emplois sur des « métiers en tension ». Les délégués territoriaux pourront, à ce titre, se rapprocher des observatoires régionaux de l'emploi,
- Favoriser la féminisation de l'emploi,
- Accompagner les déclinaisons territoriales des fédérations dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets sportifs fédéraux (PSF). Les fédérations sont incitées, dans la note de service relative à la mise en place des PSF pour 2026, à rédiger une note stratégique par région avec un diagnostic territorial de leur discipline ainsi que les priorités / enjeux de développement spécifiques pour leur(s) discipline(s) sur chaque territoire. Il revient aux délégués territoriaux de prendre en compte ces notes, qui pourront également être partagées avec les membres des conférences régionales du sport et des conférences des financeurs du sport,
- Favoriser la création d'emplois liés à l'animation des équipements financés au titre du Plan « 5 000 terrains de sport ». Il est rappelé que l'attribution de ces postes, notamment pour les structures déconcentrées et associations affiliées des fédérations ayant signé une convention nationale, n'est pas automatique.

Crédits : 4 157 146 €

Aides	Pluriannuelles	Pluriannuelles ou Annuelles
Conventions en cours	3 359 400 €	
Créations et consolidations		797 746 €

Calendrier

Début campagne	Fin campagne	Concertation	Conférence régionale
04/05/2026	05/06/2026	30/06/2026	09/07/2026

Contacts

Territoire	Contact	Téléphone	Courriel	N° LCA
16	MAAOUI Jamel	05 17 84 03 56	jamel.maaoui@ac-poitiers.fr	171
17	GOUINEAUD Hervé	05 17 84 03 77	herve.gouineaud@ac-poitiers.fr	172
19	MARTY Bertrand	06 34 43 28 89	bertrand.marty@ac-limoges.fr	173
23	WUSTNER Jérôme	06 49 83 76 42	jerome.wustner@ac-limoges.fr	174
24	POURTEYRON Julie	06 24 57 63 64	julie.pourteyron@ac-bordeaux.fr	176
33	DUFOUR Lionel	05 40 54 73 61	lionel.dufour1@ac-bordeaux.fr	177
40	SALVETAT Eric	05 40 54 73 80	eric.salvetat@ac-bordeaux.fr	179
47	TISON Lucile	06 74 30 55 96	lucile.tison@ac-bordeaux.fr	180
64	EYGUN Céline	06 19 13 89 25	celine.eygun@ac-bordeaux.fr	170
79	PROUST Arnaud	05 17 84 03 39	arnaud.proust@ac-poitiers.fr	181
86	LEMEE Elise	06 27 84 49 17	elise.lemee@ac-poitiers.fr	182
87	POGNOT Elodie	07 78 86 35 01	elodie.pognot@ac-limoges.fr	183
DRAJES	LEGRAND Philippe	07 63 56 23 48	philippe.legrand@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	168

Items	Règles	Précisions
Obligations	Les porteurs de projets de création d'emploi doivent prendre rendez-vous avec le conseiller référent du SDJES ou de la DRAJES avant tout dépôt de dossier en ligne sur « compte asso » .	Demande de subvention à faire sur la plateforme « le compte asso » : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login
Plafond	10 000 € la première année (pour temps complet sur 12 mois ou au prorata du temps partiel)	
Durée de l'aide	Création sur 3 ans obligatoirement dégressive : 10 000, 9 000, et 8 000 € max Consolidation sur 1 an 7000 € max	Versement des subventions N+1 et N+2 sous réserve de fournir : <ul style="list-style-type: none"> - Attestation de maintien dans l'emploi - Dernier bulletin de salaire - Compte-rendu d'activités - Attestation de suivi par l'employeur et le salarié d'une formation de sensibilisation à la lutte contre les violences dans le sport
Création emplois	Conventionnés sur 3 ans	
Objectifs visés	Réduction des inégalités d'accès à la pratique (des publics cibles) en territoires carencés (urbains et ruraux) Développement des APS pour les personnes en situation de handicap Accompagnement des politiques d'accueil des scolaires Promotion du « sport-santé » et du sport en entreprise Lutte contre les dérives et les violences dans le sport Mutualisation des emplois via les GE et les GEIQ	Le salarié peut cumuler plusieurs emplois. Vérifier que ce cumul respecte les conditions légales et réglementaires en vigueur.
Éligibilité	La structure doit être éligible. Les structures des projets de performance fédéraux (PPF) ne sont pas éligibles. Les structures intégrées dans la stratégie régionale « sport-santé » et « handicap » seront prioritaires.	Les conditions d'éligibilité sont précisées en annexes V et VI de la note nationale
Public	Éducateur sportif, agent de développement	Si toute ou partie de la mission relève de l'article L.212-1 du code du sport : la carte professionnelle sera obligatoire. Dans le cas contraire, une attention particulière sera apportée sur la fiche de poste. Obligation de vérification de l'honorabilité.
Contrat	CDI, CDD, temps complet ou partiel	La durée minimale de travail du salarié à temps partiel est fixée à vingt-quatre heures par semaine (L3123-27 du code du travail). Application de la convention nationale collective du sport.
Dossier à constituer	- Identifier les liens entre l'emploi créé et le projet associatif ou le plan de développement de la structure concernée ; - Établir une fiche descriptive de poste (type de poste – administratif ou pédagogique – faisant apparaître la part des missions relatives à la conduite des objectifs prioritaires de l'ANS, ainsi que le territoire prioritaire d'intervention) ; - Produire des données économiques chiffrées mettant en évidence le coût et le plan de financement de l'emploi.	Le cofinancement avec les collectivités pour augmenter la part de l'aide sera à rechercher. Le porteur de projet informera sa structure fédérale régionale, ou départementale, de son intention ainsi que le CTS pour avis au référent DRAJES ou SDJES. Données économiques = budget prévisionnel et axes de pérennisation. La création d'emploi est possible via un GE ou un GIEQ.
Contractualisation	Signature d'une convention pluriannuelle entre l'employeur et l'ANS	Objectif de pérennisation à l'issue de l'aide
Aide ponctuelle à l'emploi	Aide plafond de 10 000 € pour 1 an	Cette aide ponctuelle peut concerner tout type de structure souhaitant embaucher ou ayant une difficulté temporaire à financer un emploi déjà existant. Elle sera étudiée par le conseiller référent du SDJES concernée ou de la DRAJES NA.

ANNEXE 2 : AISANCE AQUATIQUE

Dispositif :

L'accompagnement d'actions menées en matière d'apprentissage de l'aisance aquatique est déterminé par le dispositif « Aisance aquatique », autour de la mise en place d'actions d'apprentissage de l'aisance aquatique à destination d'enfants de 4 à 6 ans (désignée sous le terme de « classe bleue » sur le temps scolaire et de « stage bleu » en dehors de celui-ci), qui sont l'objet de cette campagne régionale et qui seront financées sur la part territoriale.

Crédits : 157 000 €

Aide	Annuelle
Aisance aquatique AA	157 000 €

Calendrier

Début campagne	Fin campagne	Concertation	Conférence régionale
04/05/2026	05/06/2026	30/06/2026	09/07/2026

Contacts :

Territoire	Contact	Téléphone	Courriel	N°LCA
16	MAILLARD Nelly	07 87 29 20 21	nelly.maillard@ac-poitiers.fr	171
17	GOUINEAUD Hervé	05 17 84 03 77	herve.gouineaud@ac-poitiers.fr	172
19	BEYSSERIE Marc	06 86 82 15 75	marc.beysserie@ac-limoges.fr	173
23	VASSAIL Caroline	06 45 86 77 76	caroline.vassail@ac-limoges.fr	174
24	DUMAIN Lionel	06 24 57 63 98	lionel.dumain@ac-bordeaux.fr	176
33	CHAUBET Vincent	05 47 47 47 50	vincent.chaubet@ac-bordeaux.fr	177
40	SALVETAT Éric	05 40 54 73 80	eric.salvetat@ac-bordeaux.fr	179
47	TISON Lucile	06 74 30 55 96	lucile.tison@ac-bordeaux.fr	180
64	EYGUN Céline	06 19 13 89 25	celine.eygun@ac-bordeaux.fr	170
79	DU REAU Louis-Etienne	05 17 84 03 40	louis-etienne.du-reau@ac-poitiers.fr	181
86	COTINAUD Manuel	05 17 84 04 07	manuel.cotinaud@ac-poitiers.fr	182
87	POGNOT Elodie	07 78 86 35 01	elodie.pognot@ac-limoges.fr	183
DRAJES	JARDIN Bertrand	06 30 20 80 55	bertrand.jardin@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	168

Items	Règles	Précisions
Obligations	Les porteurs de projets doivent prendre un rendez-vous avec le conseiller référent de la SDJES ou de la DRAJES avant tout dépôt de dossier en ligne sur « compte asso » .	<p>Demande de subvention à faire sur la plateforme « le compte asso » : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login</p> <p>Le bilan des actions financées sur le dispositif Aisance aquatique se fera en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmission du compte-rendu financier via Le compte Asso ; - Saisie des informations sur les actions réalisées sur : https://www.sports.gouv.fr/leplan-aisance-aquatique-1129/ onglet « Je me connecte ». <p>L'action sera considérée comme terminée une fois ces deux conditions remplies. Depuis 2023, les délégués territoriaux peuvent procéder à une demande de reversement auprès des porteurs de projets qui n'auraient pas saisi les informations sur les actions réalisées dans le portail https://aisanceaquatique.fr/preventiondesnoyades/intervenant/</p>
Aide plancher	1000 €	Les stages devront être gratuits pour les enfants.
Durée de l'aide	1 an	Les stages devront débuter en 2026 mais pourront se dérouler jusqu'en juin 2027, durant les temps scolaire, périscolaire ou extra-scolaire (soit tous les temps de l'enfant).
Objectifs visés	Mise en place d'actions d'apprentissage de l'aisance aquatique désignée sous le terme de « classe bleue » sur le temps scolaire et de « stage bleu » sur le temps péri et extra-scolaire .	Les coopérations entre le mouvement sportif et les collectivités territoriales seront privilégiées afin de favoriser l'émergence d'une offre de stages coorganisés. Pour le déploiement de l'Aisance aquatique dans le cadre scolaire, les écoles (et les établissements spécialisés, dont les IME, pour les enfants en situation de handicap) devront être parties prenantes de la mise en œuvre du projet, via les services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale.
Éligibilité	Les structures éligibles à ce dispositif sont celles éligibles aux subventions de fonctionnement de la part territoriale ainsi que les collectivités territoriales ou leurs groupements. Les structures qui ne seraient pas éligibles au titre de la part territoriale peuvent cependant être partenaires des projets déposés (CAF, structures en délégation de service public...).	Les conditions d'éligibilité de la structure sont précisées en annexe 5 et 9 de la note nationale
Public	Les enfants âgés de 4 à 6 ans. Les actions à destination des enfants en situation de handicap devront faire l'objet d'une étude particulièrement attentive. À cette fin, un décroisement de l'âge est proposé pour ces enfants : jusqu'à 18 ans.	Les aspects suivants pourront être pris en considération : - l'inclusion des enfants en situation de handicap, dans le cas où ils sont scolarisés dans des établissements scolaires (publics et privés sous contrat, dont IME ou établissements spécialisés) ; - la mise en œuvre de pratiques partagées avec des dispositifs d'inclusion (« classes bleues » accueillant des enfants valides et des enfants en situation de handicap en établissements spécialisés) ou d'inclusion inversée (accueil d'enfants valides dans des équipements aquatiques dédiés aux enfants en situation de handicaps.
Conditions	Les projets pourront avoir lieu en milieu fermé (piscines) ou en milieu naturel. Des bassins mobiles pourront être utilisés également. Les enseignements devront avoir lieu dans un environnement permettant l'expérience de la profondeur Les enseignements doivent être massés dans le temps et peuvent être effectués selon plusieurs modalités regroupées sous la dénomination « classes bleues » (temps scolaire) ou « stages bleus » (en dehors du temps scolaire), correspondant à : <input type="checkbox"/> Une séance par jour pendant deux semaines consécutives, <input type="checkbox"/> Deux séances quotidiennes pendant une semaine, <input type="checkbox"/> Deux séances quotidiennes pendant une classe transplantée (sur le modèle des classes vertes) avec ou sans hébergement.	Selon les temps investis (scolaire, périscolaire ou extrascolaire), il s'agira de respecter les normes d'encadrement en vigueur fixées par la note de service « Enseignement de la natation scolaire et contribution de l'École à l'aisance aquatique » du 28 février 2022 (NOR MENE2129643N) ou fixées par les codes de l'action sociale et des familles et du sport. Concernant la « classe bleue », l'avis / visa des DASEN est un préalable nécessaire au dépôt du projet (sous la forme, par exemple, d'un courrier joint en annexe du dossier). Les stages Aisance aquatique devront être animés prioritairement par des personnes ayant reçu la formation « encadrant Aisance aquatique » ou « instructeur Aisance aquatique ». Les modalités d'organisation des stages « Aisance aquatique » sont disponibles en annexe 9 de la note nationale.

ANNEXE 3 : J'APPRENDS A NAGER

Dispositif :

L'accompagnement d'actions menées en matière d'apprentissage de la natation est déterminé par le dispositif « J'apprends à nager », pour soutenir des stages d'apprentissage de la natation pour les enfants de 6 à 12 ans et les adultes de plus de 45 ans ne sachant pas nager, résidant prioritairement dans les zones carencées (quartiers de la politique de la ville [QPV] et zones de revitalisation rurale [ZRR]).

Crédits : 105 000 €

Aide	Annuelle
J'apprends à nager JàN	105 000 €

Calendrier

Début campagne	Fin campagne	Concertation	Conférence régionale
04/05/2026	05/06/2026	30/06/2026	09/07/2026

Contacts :

Territoire	Contact	Téléphone	Courriel	N°LCA
16	MAILLARD Nelly	07 87 29 20 21	nelly.maillard@ac-poitiers.fr	171
17	GOUINEAUD Hervé	05 17 84 03 77	herve.gouineaud@ac-poitiers.fr	172
19	BEYSSERIE Marc	06 86 82 15 75	marc.beysserie@ac-limoges.fr	173
23	VASSAIL Caroline	06 45 86 77 76	caroline.vassail@ac-limoges.fr	174
24	DUMAIN Lionel	06 24 57 63 98	lionel.dumain@ac-bordeaux.fr	176
33	CHAUBET Vincent	05 47 47 47 50	vincent.chaubet@ac-bordeaux.fr	177
40	SALVETAT Éric	05 40 54 73 80	eric.salvetat@ac-bordeaux.fr	179
47	TISON Lucile	06 74 30 55 96	lucile.tison@ac-bordeaux.fr	180
64	EYGUN Céline	06 19 13 89 25	celine.eygun@ac-bordeaux.fr	170
79	DU REAU Louis-Etienne	05 17 84 03 40	louis-etienne.du-reau@ac-poitiers.fr	181
86	COTINAUD Manuel	05 17 84 04 07	manuel.cotinaud@ac-poitiers.fr	182
87	POGNOT Elodie	07 78 86 35 01	elodie.pognot@ac-limoges.fr	183
DRAJES	JARDIN Bertrand	06 30 20 80 55	bertrand.jardin@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	168

Items	Règles	Précisions
Obligations	Les porteurs de projets doivent prendre un rendez-vous avec le conseiller référent de la SDJES ou de la DRAJES avant tout dépôt de dossier en ligne sur « compte asso » .	Demande de subvention à faire sur la plateforme « le compte asso » : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login
Aide plancher	1000 €	Les stages devront être gratuits pour les enfants.
Durée de l'aide	1 an	Les stages devront débuter en 2026 mais pourront se dérouler jusqu'en juin 2027, durant les temps périscolaire ou extra-scolaire (week-end et vacances scolaires).
Objectifs visés	Soutenir des stages d'apprentissage de la natation pour les enfants de 6 à 12 ans et les adultes de plus de 45 ans (10% max de l'enveloppe) ne sachant pas nager, résidant prioritairement dans les zones carencées	Les coopérations entre le mouvement sportif et les collectivités territoriales seront privilégiées afin de favoriser l'émergence d'une offre de stages coorganisés.
Eligibilité	Les structures éligibles à ce dispositif sont celles éligibles aux subventions de fonctionnement de la part territoriale ainsi que les collectivités territoriales ou leurs groupements. Les structures qui ne seraient pas éligibles au titre de la part territoriale peuvent cependant être partenaires des projets déposés (CAF, structures en délégation de service public...).	Les conditions d'éligibilité de la structure sont précisées en annexe 5 et 9 de la note nationale
Public	Les enfants âgés de 6 à 12 ans et les adultes de plus de 45 ans, ne sachant pas nager et résidant prioritairement au sein des zones carencées (QPV et ZRR). Les actions à destination des enfants en situation de handicap devront faire l'objet d'une étude particulièrement attentive. À cette fin, un découplage de l'âge est proposé pour ces enfants : jusqu'à 18 ans	Les aspects suivants pourront être pris en considération : - l'inclusion des enfants en situation de handicaps, dans le cas où ils sont scolarisés dans des établissements scolaires (publics et privés sous contrat, dont IME ou établissements spécialisés) ; - la mise en œuvre de pratiques partagées avec des dispositifs d'inclusion (« classes bleues » accueillant des enfants valides et des enfants en situation de handicap en établissements spécialisés) ou d'inclusion inversée (accueil d'enfants valides dans des équipements aquatiques dédiés aux enfants en situation de handicaps).
Conditions	Les projets pourront avoir lieu en milieu fermé (piscines) ou en milieu naturel. Des bassins mobiles pourront être utilisés également. Les stages du dispositif « J'apprends à nager » se composent de 10 séances environ de 30 minutes à 1 heure chacune. Ils pourront être organisés en format massé (groupé) ou non temporellement. Ils pourront également avoir lieu dans le cadre d'un accueil de loisirs ou d'un séjour avec hébergement.	Selon les temps investis (scolaire, périscolaire ou extrascolaire), il s'agira de respecter les normes d'encadrement en vigueur fixées par la note de service « Enseignement de la natation scolaire et contribution de l'Ecole à l'aisance aquatique » du 28 février 2022 (NOR MENE2129643N) ou fixées par les codes de l'action sociale et des familles et du sport. Les modalités d'organisation des stages « J'apprends à nager » sont disponibles en annexe 9 de la note nationale.

ANNEXE 4 : SAVOIR ROULER A VELO

Dispositif :

Le dispositif « Savoir rouler à vélo » fait partie des priorités gouvernementales, portées par le ministère chargé des Sports. Le 9 janvier 2018, le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR), présidé par le Premier ministre, a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ». L'opération « Savoir Rouler à Vélo » permet la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants de 6 à 12 ans avant l'entrée au collège.

En 10 heures, il leur permet de :

- Devenir autonome en vélo
- Pratiquer quotidiennement une activité physique
- Se déplacer de manière écologique et économique.

L'acquisition des compétences du « Savoir rouler à vélo » se déroule en trois paliers :

- 1e bloc : Savoir Pédaler - maîtriser les fondamentaux du vélo.
Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.
- 2e bloc : Savoir Circuler - découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.
Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.
- 3e bloc : Savoir Rouler à Vélo - circuler en situation réelle
Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique.

Crédits : 195 000 €

Aide	Annuelle
Savoir rouler à vélo SRAV	195 000 €

Calendrier

Début campagne	Fin campagne	Concertation	Conférence régionale
04/05/2026	05/06/2026	30/06/2026	09/07/2026

Contacts :

Territoire	Contact	Téléphone	Courriel	N° LCA
16	MAILLARD Nelly	07 87 29 20 21	nelly.maillard@ac-poitiers.fr	171
17	DESCHAMPS Christophe	05 17 84 03 78	christophe.deschamps@ac-poitiers.fr	172
19	PRECIGOUT Emmanuel	06 28 46 32 74	emmanuel.precigout@ac-limoges.fr	173
23	VASSAIL Caroline	06 45 86 77 76	caroline.vassail@ac-limoges.fr	174
24	POURTEYRON Julie	06 24 57 63 64	julie.pourteyron@ac-bordeaux.fr	176
33	CHAUBET Vincent	06 79 17 44 85	vincent.chaubet@ac-bordeaux.fr	177
40	SALVETAT Eric	05 40 54 73 80	eric.salvetat@ac-bordeaux.fr	179
47	DE TAEYE Cédric	06 67 73 22 70	cedric.de-taeye@ac-bordeaux.fr	180
64	HAISSAGUERRE Chrystelle	06 15 56 52 79	chrystelle.haissaguerre@ac-bordeaux.fr	170
79	PROUST Arnaud	05 17 84 03 39	arnaud.proust@ac-poitiers.fr	181
86	COTINAUD Manuel	05 17 84 04 07	manuel.cotinaud@ac-poitiers.fr	182
87	CHESNAY Audrey	07 86 82 34 58	audrey.chesnay@ac-limoges.fr	183
DRAJES	JARDIN Bertrand	06 30 20 80 55	bertrand.jardin@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	168

Items	Règle	Précisions
Obligations	Les porteurs de projets doivent prendre un rendez-vous avec le conseiller référent du SDJES ou de la DRAJES avant tout dépôt de dossier en ligne sur « compte asso » .	Demande de subvention à faire sur la plateforme « le compte asso » : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login
Aide plancher	1500 €	L'achat de petit matériel est éligible dans la limite de 500€ HT unitaire.
Objectifs visés	<p>Objectifs prioritaires en Nouvelle-Aquitaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des interventions qui incluent le bloc 3 du SRAV : soit un programme complet (blocs 1, 2 et 3), soit des blocs 3 qui viennent compléter des blocs 1 et 2 réalisés par une autre structure - Des actions permettant de faciliter l'accès et l'usage (entretien, recyclage) du matériel <p>Objectifs secondaires en Nouvelle-Aquitaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des formations d'intervenants, en capacité de réaliser l'ensemble du programme SRAV (blocs 1, 2 et 3), uniquement à destination des enseignants. 	
Porteurs de projets	Le portail « Savoir rouler à vélo » du ministère des sports recense de nombreuses ressources afin de mettre en place un cycle pour les enfants.	Les conditions d'éligibilité de la structure sont précisées en annexe 5 et 9 de la note nationale.
Dossier à constituer	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et étayer les actions à réaliser en lien avec le dispositif et les outils du ministère chargé des sports - calendrier des actions programmées 	<p>Le bilan des actions financées sur ce dispositif se fera en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Transmission du compte-rendu financier via Le compte Asso (évaluation qualitative et financière) ; ⇒ Saisie des informations sur les actions réalisées sur le portail « Savoir Rouler A Vélo » -> « Je déclare une intervention » <p>L'action sera considérée comme terminée une fois ces deux conditions remplies.</p>

ANNEXE 5 : Soutien aux actions menées en faveur des politiques publiques du sport (Hors SRAV, JàN/AA, lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le sport et femmes et sport)

Dispositif :

Cette thématique comprend le soutien à la vie associative, la promotion du sport-santé, le développement de l'éthique et de la citoyenneté, notamment en matière de prévention des discriminations et de toutes formes de violences, ainsi que le soutien au sport en milieu professionnel et au sport scolaire... Conformément à la note nationale.

Cette annexe concerne également le soutien à la prévention des déviances dans le sport, les sports de nature, la transition écologique du sport, et l'insertion des jeunes en difficulté par la pratique du sport.

Une attention toute particulière sera portée aux actions rentrant dans le cadre de la stratégie régionale de développement du Parasport et de la promotion du sport-santé sur prescription médicale en Nouvelle-Aquitaine.

Crédits : 355 500 €

Aide	Annuelle
Soutien aux politiques publiques	72 000 €
Soutien Handicap HCP	157 500 €
Sport santé bien-être (SSBE/PEPS)	90 000 €
Transition écologique du sport	36 000 €

Calendrier

Début campagne	Fin campagne	Concertation	Conférence régionale
04/05/2026	05/06/2026	30/06/2026	09/07/2026

Contacts soutien politiques publiques :

Territoire	Contact	Téléphone	Courriel	N° LCA
16	DELAUNAY Thibaud	05 17 84 03 59	thibaud.delahunay@ac-poitiers.fr	171
17	GOUINEAUD Hervé	05 17 84 03 77	herve.gouineaud@ac-poitiers.fr	172
19	PRECIGOUT Emmanuel	06 28 46 32 74	emmanuel.precigout@ac-limoges.fr	173
23	WUSTNER Jérôme	06 49 83 76 42	jerome.wustner@ac-limoges.fr	174
24	POURTEYRON Julie	06 24 57 63 64	julie.pourteyron@ac-bordeaux.fr	176
33	MARTINEZ Cédric	05 47 47 47 56	cedric.martinez3@ac-bordeaux.fr	177
40	SALVETAT Eric	05 40 54 73 80	eric.salvetat@ac-bordeaux.fr	179
47	TISON Lucile	06 74 30 55 96	lucile.tison@ac-bordeaux.fr	180
64	EYGUN Céline	06 19 13 89 25	celine.eygun@ac-bordeaux.fr	170
79	RADIUS Louis	05 17 84 03 33	louis.radius@ac-poitiers.fr	181
86	COTINAUD Manuel	05 17 84 04 07	manuel.cotinaud@ac-poitiers.fr	182
87	POGNOT Elodie	07 78 86 35 01	elodie.pognot@ac-limoges.fr	183
DRAJES	LEGRAND Philippe	07 63 56 23 48	philippe.legrand@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	168

Contacts soutien Handicap :

Territoire	Contact	Téléphone	Courriel	N° LCA
16	DELAUNAY Thibaud	05 17 84 03 59	thibaud.delahunay@ac-poitiers.fr	171
17	LE HELLEY Anne	05 17 84 03 85	anne.le-helley@ac-poitiers.fr	172
19	BEYSSERIE marc	06 86 82 15 75	marc.beysserie@ac-limoges.fr	173
23	WUSTNER Jerome	06 49 83 76 42	Jerome.Wustner@ac-limoges.fr	174
24	POURTEYRON Julie	06 24 57 63 64	julie.pourteyron@ac-bordeaux.fr	176
33	LAFUENTE Soraya	05 40 54 73 58	Soraya.Lafuente@ac-bordeaux.fr	177
40	CHAUVELOT Audrey	07 84 42 00 16	audrey.chauvelot@ac-bordeaux.fr	179
47	TISON Lucile	06 74 30 55 96	Lucile.Tison@ac-bordeaux.fr	180
64	EYGUN Céline	06 19 13 89 25	celine.eygun@ac-bordeaux.fr	170
79	RADIUS Louis	05 17 84 03 33	louis.radius@ac-poitiers.fr	181
86	COTINAUD Manuel	05 17 84 04 07	manuel.cotinaud@ac-poitiers.fr	182
87	CHESNAY Audrey	07 86 82 34 58	audrey.chesnay@ac-limoges.fr	183
DRAJES	LENOIR Fred	06 44 81 15 38	frederic.lenoir@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	168

Items	Règles	Précisions
Obligations	Rendez-vous avec le conseiller référent de la SDJES ou de la DRAJES avant tout dépôt de dossier en ligne	Demande de subvention à faire sur la plateforme https://lecompteasso.association.s.gouv.fr/login Inscrire avec l'intitulé -> Parasport
Aide plancher	1500 €	Budget de l'Action avec un maximum de 80% de subventionnement
Objectifs visés	Soutien d'actions portées par des « associations têtes de réseau » visant la stratégie régionale de développement du Parasport	Comités régionaux et départementaux œuvrant dans le parasport ainsi que des associations inscrites sur Handiguide
Les conditions pour le Porteur de projets	<p>Objectif prioritaire en Nouvelle-Aquitaine :</p> <p>La demande de l'ACTION devra porter sur le Développement du Parasport dans votre discipline – territoire avec les priorités en lien avec la Stratégie Nationale Sport & Handicap 2030.</p> <ol style="list-style-type: none"> Feuille de Route, Construction et mise en place des Plans d'actions 2030 sur le développement du Parasport dans votre discipline – territoire Handiguide, recensement et inscription de vos Clubs et autres structures sur la Plateforme nationale Club Inclusif, Promotion des sessions organisées dans nos territoires auprès de vos Clubs Formation, mise en place de temps de sensibilisation au Parasport auprès de vos Encadrants Organisation d'évènements pour la promotion du Parasport en direction des PSH ESMS, accompagnement de vos clubs sur la mise en place de partenariats avec des ESMS Autres Projets en concertation avec le référent 	
Dossier à constituer	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et détailler les actions à réaliser en lien avec la thématique. - Dossier à constituer en relation avec le conseiller référent 	Mise en œuvre des premières actions avant fin 2026

Dispositif Sport santé :

L'accompagnement d'actions sport santé repose sur les actions de la stratégie nationale sport santé 2025-2030. Les orientations régionales se portent sur les publics jeunes et les publics munis d'une prescription médicale.

157 000 €

Contacts sport santé bien-être :

Territoire	Contact	Téléphone	Courriel	N° LCA
16	DELAUNAY Thibaud	05 17 84 03 59	thibaud.delaunay@ac-poitiers.fr	171
17	GOUINEAUD Hervé	05 17 84 03 77	herve.gouineaud@ac-poitiers.fr	172
19	LABARTHE Richard (par interim)	07 78 86 35 00	richard.labarthe@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	173
23	WUSTNER Jérôme	06 89 83 76 42	jerome.wustner@ac-limoges.fr	174
24	POURTEYRON Julie	06 24 57 63 64	julie.pourteyron@ac-bordeaux.fr	176
33	DARHAN Didier	05 40 54 73 59	didier.darhan@ac-bordeaux.fr	177
40	BOILON Cédric	06 21 25 40 59	cedric.boilon@ac-bordeaux.fr	179
47	TISON Lucile	06 74 30 55 96	lucile.tison@ac-bordeaux.fr	180
64	HAISSAGUERRE Chrystelle	06 15 56 52 79	chrystelle.haissaquerre@ac-bordeaux.fr	170
79	RADIUS Louis	05 17 84 03 33	louis.radius@ac-poitiers.fr	181
86	COTINAUD Manuel	05 17 84 04 07	manuel.cotinaud@ac-poitiers.fr	182
87	CHESNAY Audrey	07 86 82 34 58	audrey.chesnay@ac-limoges.fr	183
DRAJES	LABARTHE Richard	07 78 86 35 00	richard.labarthe@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	168

Items	Règles	Précisions
Obligations	Les porteurs de projets doivent prendre un rendez-vous avec le conseiller référent de la SDJES avant tout dépôt de dossier en ligne sur « compte asso ».	Demande de subvention à faire sur la plateforme « le compte asso » : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login
Aide plancher	2000 € minimum	
Objectifs visés	Soutien prioritaire au fonctionnement des plateformes « évaluations/passerelles PEPS » pour les patients pris en charge dans le cadre du dispositif régional d'AP sur prescription médicale.	
Porteurs de projets	Tous types de structures éligibles dans le cadre de la note nationale du PST.	Les intervenants doivent être des spécialistes du sujet reconnus par les SDJES, la DRAJES ou le ministère
Dossier à constituer	- Identifier les actions à réaliser en lien avec le dispositif PEPS - Dossier à constituer en relation avec le conseiller référent SDJES et le coordonnateur PEPS du territoire.	Mise en œuvre des premières actions avant fin 2026.

Dispositif « transition écologique du sport » :

Le sport, acteur engagé de la transition écologique

Le secteur sportif, par son rayonnement et son ancrage territorial, a un rôle clé à jouer dans la transition écologique. Face à l'urgence climatique et aux enjeux de sobriété, il est essentiel d'accompagner les clubs, les ligues et les comités vers des pratiques plus durables. Cette campagne de subvention vise à soutenir les initiatives innovantes qui réduisent l'empreinte environnementale du sport : mobilités douces, gestion responsable des ressources ou encore sensibilisation des publics. Ensemble, faisons du sport un levier de transformation écologique, pour des pratiques plus vertueuses et un avenir préservé.

<https://www.sports.gouv.fr/accellerer-la-transition-ecologique-du-sport-36>

Contact Transition écologique :

DRAJES	LEBLOND Cyril	06 46 30 30 03	cyril.leblond@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr
---------------	----------------------	-----------------------	--

Items	Règles	Précisions
Obligations	Les porteurs de projets doivent prendre un rendez-vous avec le conseiller référent de la DRAJES avant tout dépôt de dossier en ligne sur « compte asso » .	Demande de subvention à faire sur la plateforme « le compte asso » : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login ⚠ Mentionner dans l'intitulé du projet « transition écologique »
Aide plancher	Conforme à la note de cadrage nationale	- 750€ par action / 1500€ par dossier - 500€ / 1000€ territoires carencés.
Objectifs visés	Actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, en s'appuyant sur le PNACC sport	- Décarbonation des pratiques - Sensibilisation au changement climatique - Modification des pratiques - Actions innovantes en matière de transition écologique du sport
Porteurs de projets	Tous types de structures éligibles dans le cadre de la note nationale du PST.	- prioritairement les têtes de réseau au niveau régional et départemental - engagés sur les chartes éco-responsables du ministère des sports.
Dossier à constituer	- Identifier et détailler les actions à réaliser en lien avec la thématique. - Dossier à constituer en relation avec le conseiller référent SDJES.	Mise en œuvre des premières actions avant fin 2026

ANNEXE 6 : LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES et SEXISTES DANS LE SPORT et FEMMES ET SPORT

Dispositif :

En référence à la note de service relative au PST du 8 avril 2026 et les orientations votées au conseil d'administration de l'Agence Nationale du Sport le 8 décembre 2025, cette annexe concerne les sous dispositifs suivants :

- Développement de la pratique féminine et des jeunes filles,
- Le soutien aux actions de préventions contre les Violences Sexistes et Sexuelles dans le sport.

Il revient aux délégués territoriaux d'apprécier, en regard des caractéristiques et spécificités locales, la (les) structure(s) la (les) plus appropriée(s) pour répondre à cet objectif.

Aides	Annuelles
Femmes et sport	210 000 €
LVSS	27 500 €

Calendrier

Début campagne	Fin campagne	Concertation	Conférence régionale
04/05/2026	05/06/2026	30/06/2026	09/07/2026

Contacts Pratiques Féminines :

Territoire	Contact	Téléphone	Courriel	N° LCA
16	MAILLARD Nelly	05 17 84 03 59	nelly.maillard@ac-poitiers.fr	171
17	LE HELLEY Anne	05 17 84 03 85	anne.le-helley@ac-poitiers.fr	172
19	PRECIGOUT Emmanuel	06 28 46 32 74	emmanuel.precigout@ac-limoges.fr	173
23	CHEZEAUD Valérie	06 24 32 86 83	valerie.chezeaud@ac-limoges.fr	174
24	SOTE Mathilde	06 23 85 30 68	mathilde.sote@ac-bordeaux.fr	176
33	LAFUENTE Soraya	05 40 54 73 58	Soraya.Lafuente@ac-bordeaux.fr	177
40	CHAUVELOT Audrey	07 84 42 00 16	audrey.chauvelot@ac-bordeaux.fr	179
47	TISON Lucile	06 74 30 55 96	lucile.tison@ac-bordeaux.fr	180
64	EYGUN Céline	06 19 13 89 25	celine.eygun@ac-bordeaux.fr	170
79		05 17 84 03 33	@ac-poitiers.fr	181
86	COTINAUD Manuel	05 17 84 04 07	manuel.cotinaud@ac-poitiers.fr	182
87	POGNOT Elodie	07 78 86 35 01	elodie.pognot@ac-limoges.fr	183
DRAJES	DULAURANS Anne	06 35 55 66 32	anne.dugast@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	

Items	Règles	Précisions
Obligations	Rendez-vous avec le conseiller référent de la SDJES ou de la DRAJES avant tout dépôt de dossier en ligne	Demande de subvention à faire sur la plateforme https://lecompteasso.association.s.gouv.fr/login Inscrire avec l'intitulé -> Pratiques Féminines (Public cible Jeunes filles et Femmes)
Aide plancher	1500 €	Budget de l'Action avec un maximum de 80% de subventionnement
Objectifs visés	Soutien d'actions portées par des « associations têtes de réseau » visant la stratégie régionale de développement de la pratique des femmes et jeunes filles.	Comités régionaux et départementaux et clubs.

<p>Les conditions pour le Porteur de projets</p>	<p>Objectifs prioritaires en Nouvelle-Aquitaine : La demande de l'ACTION devra porter sur le Développement des pratiques féminines (Jeunes filles et Femmes) sur le territoire en lien avec l'objectif du Ministère pour une égalité accrue entre les femmes et les hommes dans le champ sportif.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter la vie de l'association aux besoins spécifiques du public féminin (offres sportives variées accessibles et avec amplitudes horaires larges, activités familiales, programmes découvertes, système garderie enfants, tournois réservés femmes...) - Place des femmes dans l'encadrement (Travail en binôme, selon public spécifique.). - Aménagements des espaces (créneaux, éclairage, proximité transports, visibilité dégagée, vestiaires sécurisés...) - Lever le tabou des spécificités physiologiques des femmes (puberté, cycles menstruels, protection périnée, fuites urinaires, maternité). Mise en place d'ateliers d'échanges sur divers thématiques avec des professionnels de santé, mise à disposition de protections hygiéniques dans vestiaires ... - Mutualisation et développement de sections féminines. Partage d'infrastructures, assurer des rotations équitables sur les créneaux hommes/femmes, mutualisation de clubs pour création équipe ou sections féminines... - Fidélisation des Bénévoles. Organisation de journées, d'animation à l'intention des bénévoles, moments festifs, proposer des avantages concrets (stages, gratuité aux formations...), favoriser l'accès à la formation ... - Corps Arbitral. Organisation ateliers découverte de l'arbitrage, récompenser arbitres féminines, mise en place de programmes d'accompagnement personnalisés et collectifs, développer les sections sportives scolaires axées sur l'arbitrage en lien avec un club... - Autres projets à Valoriser. Création et développement de créneaux 100% féminin rassemblant toutes générations femmes et filles. Organisation de journées sport santé pour les femmes. Mise en place d'actions de formation d'encadrantes, d'entraîneurs, de gestionnaires, trésorières, dirigeantes. Création d'un programme « sport pour les mamans » proposé en fonction des horaires les moins contraignants pour elles. Organiser des sessions de sensibilisation en s'appuyant sur des professionnels sur la prévention des VS et discriminations. Projet utilisant la pratique d'un sport comme un outil de reconstruction, de réappropriation du corps, d'émancipation pour les femmes ayant subi des violences et traumatismes (les séances devront être prioritairement encadrées par des personnes formées spécifiquement à la reconstruction par le sport). 	
<p>Dossier à constituer</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et détailler les actions à réaliser en lien avec la thématique. - Dossier à constituer en relation avec le conseiller référent 	<p>Mise en œuvre des premières actions avant fin 2026</p>

Contacts LVSS :

Territoire	Contact	Téléphone	Courriel	N° LCA
16	MAILLARD Nelly	07 87 29 20 21	nelly.maillard@ac-poitiers.fr	171
17	LE HELLEY Anne	05 17 84 03 85	anne.le-helley@ac-poitiers.fr	172
19	PRECIGOUT Emmanuel	06 28 46 32 74	emmanuel.precigout@ac-limoges.fr	173
23	CHEZEAUD Valérie	06 24 32 86 83	valerie.chezeaud@ac-limoges.fr	174
24	SOTE Mathilde	06 23 85 30 68	mathilde.sote@ac-bordeaux.fr	176
33	MARTINEZ Cédric	05 40 54 73 43	cedric.martinez3@ac-bordeaux.fr	177
40	BOILON Cédric	06 21 35 40 59	cedric.boilon@ac-bordeaux.fr	179
47	TISON Lucile	06 74 30 55 96	lucile.tison@ac-bordeaux.fr	180
64	EYGUN Céline	06 19 13 89 25	celine.eygun@ac-bordeaux.fr	170
79	DU REAU Louis-Etienne	05 17 84 03 40	Louis-etienne.du-reau@ac-poitiers.fr	181
86	MALGOUYAT Jérôme	06 07 07 26 42	jerome.malgouyat@ac-poitiers.fr	182
87	POGNOT Elodie	07 78 86 35 01	elodie.pognot@ac-limoges.fr	183
DRAJES	BOULANGER-LARROQUE Rémy	06 42 69 16 50	remy.boulanqer-larroque@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	168

Items	Règles	Précisions
Obligations	Les porteurs de projets doivent prendre un rendez-vous avec le conseiller référent du SDJES ou de la DRAJES avant tout dépôt de dossier en ligne sur « compte asso » .	Demande de subvention à faire sur la plateforme « le compte asso » : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login
Aide plancher	Par action : à compter de 2026, le montant minimum de subvention par action est de 750 € . Ce seuil est abaissé à 500 € pour le bénéficiaire concerné par les critères appliqués aux territoires carencés (hors QPV et cités éducatives). Par dossier : Le seuil minimum d'aide financière pour un bénéficiaire, pour l'ensemble de ses actions s'élève à 1 500 € . Ce seuil est abaissé à 1 000 € pour le bénéficiaire concerné par les critères appliqués aux territoires carencés (hors QPV et cités éducatives).	Budget de l'Action avec un maximum de de subventionnement.
Objectifs visés	Lutte contre les dérives et les violences sexuelles dans le sport : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Obligation de former l'ensemble des encadrants qui sont accompagnés financièrement par le dispositif emploi ANS.</i> - <i>Actions en direction des clubs, comités : lors d'événementiels, séminaires, communication, sensibilisation.</i> - <i>Actions de sensibilisation auprès du public jeune (lors stages sportifs, séjour ACM...).</i> - Le contrôle de l'honorabilité des bénévoles conformément au guide ministériel d'août 2021. - Les obligations de signalement des faits sur la plateforme nationale signal-sport@sports.gouv.fr - Les actions de prévention liées au cyber harcèlement - Les actions de prévention et formations des futurs encadrants de la filière sport 	
Porteurs de projets	Les structures spécifiques dont l'objet de l'association porte sur la lutte contre les violences dans le sport, notamment les violences sexuelles ; Toute autre structure associative dont le projet porté au niveau local pourrait se dérouler à un niveau intercommunal ou départemental de manière durable.	Les intervenants doivent être des spécialistes du sujet reconnus par les SDJES, la DRAJES ou le ministère.
Dossier à constituer	- Identifier et étayer les actions à réaliser en lien avec le dispositif et les outils du ministère chargé des sports <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Objectif du projet :</i> ➤ <i>Public cible :</i> ➤ <i>Actions et moyens mis en œuvre :</i> ➤ <i>Agenda prévisionnel :</i> ➤ <i>Critères évaluation :</i> ➤ <i>Budget prévisionnel du projet (à intégrer) :</i> ➤ <i>Coordonnées du porteur de projet</i> 	Mise en œuvre des premières actions avant fin 2026.